



# LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

## C'est quoi cette C... ?

Ce n'est pas la première fois que j'alerte les faulquinois, les élus, les membres du conseil d'administration du CCAS de Faulquemont sur ce que je considère comme **des contrevérités, des mensonges afin d'obtenir les votes des uns, l'assentiment des autres.**

**Ces manières de faire me dégoutent au plus haut point, surtout lorsqu'elles émanent d'élus.**

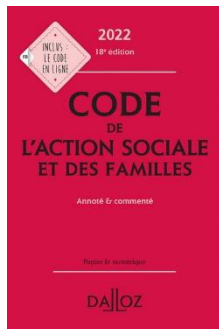
Le point N° 1 de la réunion du CCAS (13 décembre 2022) avait pour objet la désignation d'un nouveau vice-président.

Il était précisé : « *Il est en effet de tradition\* à Faulquemont, de désigner l'adjoint en charge des Solidarités à la vice-présidence du CCAS* ».



Nommons tout de suite celui que le **maire BIANCHIN** voulait introniser, **Serge PIERSON**.

--00--



Si l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles précise que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire, il ne dit rien en ce qui concerne le vice-président. Cette fonction n'existe que par le bon vouloir du maire.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006195994/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006195994/)

**Donc, si un poste de vice-président doit être attribué,  
tous les administrateurs peuvent candidater pour occuper cette fonction,  
élu ou non élu, homme ou femme**

--00--

Apprenti magicien, le maire pensait avoir une carte dans sa manche : l'adjoint Alain LABRE, démissionnaire devait être remplacé par un autre homme en l'occurrence, son poulain, l'adjoint Serge PIERSON.

Mais non, mais non, si cela est la règle en matière d'adjoint au maire, ici ce principe ne s'applique pas.



--00--

De plus évoquer une certaine tradition faulquinoise afin de désigner le président de la commission solidarités n'est qu'un **prétexte du maire pour y nommer son poulain PIERSON.**

Définition du mot tradition : Ensemble de légendes, de faits, de doctrines, d'opinions, de coutumes, d'usages, etc., transmis oralement **sur un long espace de temps.**

--00--

Mais voilà, **les choses ne se sont pas passées comme l'auraient voulu BIANCHIN et PIERSON**, arrivés à ce conseil d'administration en conquérant.

Un outsider, ou plutôt « une » outsider a eu la témérité de présenter sa candidature, en la personne de la conseillère déléguée **Eliane LECLERE.**



**Sourires narquois** des BIANCHIN et PIERSON, un vote, à bulletins secrets, a lieu.

1er tour : 7 PIERSON, 7 LECLERE

2ème tour : 7 PIERSON, 7 LECLERE

3ème : 7 PIERSON, 7 LECLERE

**LECLERE a été élue au bénéfice de l'âge étant la plus âgée.  
Eliane LECLERE est donc la nouvelle vice-présidente du CCAS.**

Quant aux deux autres, si le premier affichait une colère mal contenue, le second c'est un visage cramoisi qu'il présentait aux autres administrateurs.

Nous ne saurions recommander la prudence à la nouvelle vice-présidente pour avoir osé défier maître BIANCHIN.



--00--

J'ai beaucoup écrit sur l'adjoint Serge PIERSON **qui n'habite plus la commune de Faulquemont depuis plusieurs mois**, ayant fait le choix de résider dans une commune dépendant du giron de Saint-Avold.

**N'habitant plus Faulquemont depuis plusieurs mois, était-il le bon candidat pour diriger un organisme sis sur une commune dans laquelle il n'habite plus ?**

Est-ce parce qu'il n'habite plus la commune depuis plusieurs mois, qu'il n'a pas été élu ?

Est-ce parce que ses propos (à un journaliste) n'étaient pas en concordance avec ses actions :

**« Je veillais à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient ».**



Ci-après d'autres publications sur le même sujet :

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/12/Fin-CR-CM-21-09-et-annonce-CM-12-12-22.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/12/Celui-qui-nhabite-plus-la-commune-de-Faulquemont-1.pdf>

<http://patrickbonnet.org/wp-content/uploads/2022/11/Nouvel-adjoint-SP.pdf>

--00--

Pour une fois, le conseil d'administration du CCAS n'a pas été qu'une simple chambre d'enregistrement. Cela a été facilité bien évidemment par le vote secret.

Si de nombreuses délibérations du conseil municipal étaient votées à bulletins secrets, il est à parier que le résultat des votes serait tout autrement.

--00--

Patrick BONNET

